

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 7 avril 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 1^{er} avril 2022 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 7 avril 2022 à 19h00 dans la salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 26 - Pouvoirs : 7 - Votants : 33 - Absent : 0.

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme MAUPAS - Mme PIERA - Mme GLASTRA - Mme BOUTEMY - M. DIEDRICH - M. BARON - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à Mme GLASTRA - Mme LEPITRE à M. GAUDUBOIS - Mme VALLER à Mme BALOSSIER - M. CHAPUIS à M. REIGNAULT - M. MARLOT à M. BARON - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à M. GEOFFROY - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 16 - Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) Ville - Modification des Autorisations de Programme et Ajustements des Crédits de Paiement

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu la délibération du 28 avril 2011 adoptant le règlement financier des AP/CP de la Ville de Senlis et ses budgets annexes Eau Potable et Assainissement,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 14 mars 2022,

Vu la délibération du 29 mars 2018 créant l'AP/CP n° 1801 - Restauration des Grandes Orgues,

Vu la délibération du 21 juillet 2020 modifiant l'AP/CP n° 1801 - Restauration des Grandes Orgues,

Vu les délibérations du 21 juillet 2020 créant les AP/CP n° 2001 - Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) et n° 2002 - Schéma d'aménagement Ordener Phases 1 et 2,

Vu les délibérations du 8 avril 2021 créant les AP/CP n° 2101 - Conservatoire de Musique et de danse, n° 2102 - Groupe scolaire Beauval, n° 2103 - Rue des Jardiniers Partie 2, n° 2104 - Poches de stationnement,

Vu les délibérations du 8 avril 2021 modifiant les AP/CP n° 1801 - Restauration des Grandes Orgues, n° 2001 - Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) et n° 2002 - Schéma d'aménagement Ordener Phases 1 et 2 (intégrant la suite des phases),

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 30 mars 2022,

Considérant les évolutions, aléas et calendriers modifiés des travaux des opérations, induisant la nécessité de modifier les Autorisations de Programme et d'ajuster les Crédits de Paiement,

- Il convient de modifier l'AP/CP n° 1801 - Restauration des Grandes Orgues en recettes et d'ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP / Ajustement CP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification AP / Ajustement CP	Encaissé	% Rec.
Total	1 152 760,66	1 152 760,66	831 634,84	72%	957 605,96	785 546,18	371 274,70	47%
2018	31 909,62	31 909,62	31 909,62		0,00		0,00	
2019	170 851,04	170 851,04	170 851,04		0,00		0,00	
2020	32 057,27	32 057,27	32 057,27		84 304,76	84 304,76	84 304,76	
2021	705 807,46	596 816,91	596 816,91		697 079,02	286 969,94	286 969,94	
2022	150 000,00	321 125,82	0,00		176 222,18	414 271,48	0,00	

- Il convient de modifier l'AP/CP n° 2001 - Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) en dépenses et en recettes et d'ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP / Ajustement CP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification AP / Ajustement CP	Encaissé	% Rec.
Total	3 302 000,00	3 200 000,00	27 469,20	0,8%	2 467 826,75	1 330 000,00	0,00	0,00%
2020	10 193,64	10 193,64	10 193,64		0,00	0,00		
2021	949 198,00	17 275,56	17 275,56		717 023,73	0,00		
2022	2 342 608,36	100 000,00			1 750 803,02	0,00		
2023		1 000 000,00				400 000,00		
2024		2 072 530,80				930 000,00		

- Il convient de modifier l'AP/CP n° 2002 - Schéma d'aménagement Ordener Phases 1 et 2 en dépenses et en recettes et d'ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP / Ajustement CP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification AP / Ajustement CP	Encaissé	% Rec.
Total	4 458 320,68	4 500 000,00	111 237,23	2,5%	1 606 176,80	2 150 000,00	24 000,00	1,1%
2020	17 040,00	17 040,00	17 040,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00	
2021	764 680,68	94 197,23	94 197,23		265 377,34	-		
2022	1 476 600,00	2 120 000,00			955 911,46	1 400 000,00		
2023	1 100 000,00	700 000,00			180 444,00	0,00		
2024	1 100 000,00	500 000,00			180 444,00	240 000,00		
2025		500 000,00			0,00	230 000,00		
2026		568 762,77				256 000,00		

- Il convient de modifier l'AP/CP n° 2101 - Conservatoire de Musique et de danse en dépenses et en recettes et d'ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP / Ajustement CP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification AP / Ajustement CP	Encaissé	% Rec.
Total	6 558 000,00	6 760 000,00	30 455,11	0,45%	983 700,00	1 100 000,00	0,00	0,00%
2021	210 000,00	30 455,11	30 455,11		31 500,00			
2022	1 699 000,00	100 000,00			254 850,00			
2023	2 949 000,00	1 000 000,00			442 350,00	110 000,00		
2024	1 700 000,00	1 800 000,00			255 000,00	110 000,00		
2025		3 229 544,89				660 000,00		
2026		600 000,00				220 000,00		

- Il convient de modifier l'AP/CP n° 2102 - Groupe scolaire Beauval en recettes et d'ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP / Ajustement CP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification AP / Ajustement CP	Encaissé	% Rec.
Total	1 032 000,00	1 032 000,00	79 881,84	7,7%	602 000,00	588 000,00	0,00	0,00%
2021	280 000,00	79 881,84	79 881,84					
2022	752 000,00	952 118,16				588 000,00		

- Il convient de modifier l'AP/CP n° 2103 - Rue des Jardiniers Partie 2 en recettes et d'ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP / Ajustement CP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification AP / Ajustement CP	Encaissé	% Rec.
Total	550 000,00	550 000,00	9 080,20	3,19%	366 667,00	132 000,00	0,00	0,00%
2021	285 000,00	9 080,20	9 080,20		94 424,13		0,00	
2022	265 000,00	540 919,80	0,00		272 242,87	132 000,00	0,00	

- Il convient de modifier l'AP/CP n° 2104 - Poches de stationnement en dépenses et en recettes et d'ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP / Ajustement CP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification AP / Ajustement CP	Encaissé	% Rec.
Total	2 015 880,29	1 380 000,00	0,00	0,00%	851 456,08	264 500,00	0,00	0,00%
2021	744 148,00	-	0,00		0,00		0,00	
2022	2 015 880,29	500 000,00			851 456,08	96 000,00	0,00	
2023		880 000,00				168 500,00		

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. FLEURETTE par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER par le pouvoir donné à M. GEOFFROY, M. GEOFFROY),

- a révisé les Autorisations de Programme suivantes et ajuster les Crédits de paiement afférents, comme décrit ci-dessus :

- AP/CP n° 1801 - Restauration des Grandes Orgues
- AP/CP n° 2001 - Pôle d'Echanges Multimodal (PEM)
- AP/CP n° 2002 - Schéma d'aménagement Ordener Phases 1 et 2
- AP/CP n° 2101 - Conservatoire de Musique et de danse
- AP/CP n° 2102 - Groupe scolaire Beauval
- AP/CP n° 2103 - Rue des Jardiniers Partie 2
- AP/CP n° 2104 - Poches de stationnement

Il est précisé qu'en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales les dépenses à caractère pluriannuel, incluses dans une autorisation de programme décrite ci-dessus, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de cette délibération précisant et révisant les crédits d'ouverture de l'autorisation de programme.



Mairie de Senlis
 Pascale LOISELEUR
 Maire de Senlis



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 7 avril 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 1^{er} avril 2022 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est rassemblé le jeudi 7 avril 2022 à 19h00 dans la salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 26 - Pouvoirs : 7 - Votants : 33 - Absent : 0.

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme MAUPAS - Mme PIERA - Mme GLASTRA - Mme BOUTEMY - M. DIEDRICH - M. BARON - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à Mme GLASTRA - Mme LEPITRE à M. GAUDUBOIS - Mme VALLER à Mme BALOSSIER - M. CHAPUIS à M. REIGNAULT - M. MARLOT à M. BARON - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à M. GEOFFROY - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 17 - Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2201 - ÉcoQuartier - Création

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu la délibération du 28 avril 2011 adoptant le règlement financier des AP/CP de la Ville de Senlis et ses budgets annexes Eau Potable et Assainissement,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 14 mars 2022,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 30 mars 2022,

Considérant les études de programmation du programme des équipements publics de la ZAC de l'ÉcoQuartier, constitués de voiries, de réseaux et d'une place publique, réalisées au second semestre 2021 par les bureaux d'études ARCHETUDE et SOGETI, et telles que présentées en commission Aménagement, Urbanisme et Transition Ecologique,

Considérant le montant total de ce programme d'équipements publics à réaliser en quatre phases entre 2023 et 2030, le long de la chaussée Brunehaut et de l'avenue Clémenceau, par la Ville s'élevant à 6 423 000 € TTC.

Considérant les participations, notamment des constructeurs, telles qu'estimées et attendues, sur le programme d'équipements,

Considérant que la maîtrise d'œuvre sera lancée en 2022, que le début des travaux est prévu en 2023 et qu'ils se poursuivront a minima jusqu'en 2024,

Considérant que le montant estimatif notamment des travaux prévus jusqu'en 2025 s'élève à 4 642 000 €,

Considérant que l'adoption de l'AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (7 « contre » : M. FLEURETTE par le pouvoir donné à Mme PRUVOST-BITAR, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER par le pouvoir donné à M. GEOFFROY, M. GEOFFROY),

- a approuvé le montant de l'autorisation de programme et adopter la répartition des crédits de paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Prévu rec.
Total	4 642 000,00	2 900 000,00
2022	195 000,00	265 000,00
2023	2 000 000,00	1 010 000,00
2024	2 147 000,00	805 000,00
2025	300 000,00	820 000,00

Les crédits de paiement sont inscrits au compte 2315/824 du budget de la Ville.



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

SÉANCE du jeudi 7 avril 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 1^{er} avril 2022 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 7 avril 2022 à 19h00 dans la salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 26 - Pouvoirs : 7 - Votants : 33 - Absent : 0.

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme MAUPAS - Mme PIERA - Mme GLASTRA - Mme BOUTEMY - M. DIEDRICH - M. BARON - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à Mme GLASTRA - Mme LEPITRE à M. GAUDUBOIS - Mme VALLER à Mme BALOSSIER - M. CHAPUIS à M. REIGNAULT - M. MARLOT à M. BARON - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à M. GEOFFROY - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 26 - Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) Assainissement - Modification des Autorisations de Programme et Ajustements des Crédits de Paiements

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M49,

Vu la délibération du 28 avril 2011 adoptant le règlement financier des AP/CP de la Ville de Senlis et ses budgets annexes Eau Potable et Assainissement,

Vu les délibérations du 21 juillet 2020 créant les AP/CP n° 2001 - Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) et n° 2002 - Schéma d'aménagement Ordener Phases 1 et 2,

Vu les délibérations du 21 juillet 2020 créant les AP/CP n° 2001 - Diagnostic réseau assainissement et n° 2002 - Schéma de gestion des eaux pluviales, ainsi que celles du 8 avril 2021 modifiant ces AP/CP,

Vu la délibération du 15 décembre 2021 approuvant le vote du budget en montants hors taxes et la modification du mode de gestion,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 14 mars 2022,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 30 mars 2022,

Considérant la modification du mode de gestion du budget annexe en HT et le calendrier des études de chacune des opérations,

- Il convient de modifier l'AP/CP n° 2001 - Diagnostic réseau assainissement en recettes et d'ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP / Ajustement CP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification AP / Ajustement CP	Encaissé	% Rec.
Total	461 875,00	383 000,00	2 400,00	0,63%	383 679,00	307 924,00	153 962,00	50%
2020	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00	
2021	185 860,00	2 400,00	2 400,00		102 638,00	153 962,00	153 962,00	
2022	183 640,00	376 000,00	0,00		133 126,00	0,00	0,00	
2023	92 375,00	4 600,00	0,00		147 915,00	153 962,00	0,00	

- Il convient de modifier l'AP/CP n° 2002 - Schéma de gestion des eaux pluviales en recettes et d'ajuster les Crédits de Paiement comme suit :

Année	Prévu dép.	Modification AP / Ajustement CP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification AP / Ajustement CP	Encaissé	% Rec.
Total	108 410,00	91 000,00	1 200,00	1,3%	89 988,00	72 207,00	36 103,00	50,00%
2020	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00	
2021	54 205,00	1 200,00	1 200,00		24 068,00	36 103,00	36 103,00	
2022	42 664,00	62 000,00	0,00		32 959,00	0,00	0,00	
2023	11 541,00	27 800,00	0,00		32 961,00	36 104,00	0,00	

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a révisé les Autorisations de Programme suivantes et ajuster les Crédits de paiement afférents, comme décrit ci-dessus :

- AP/CP n° 2001 - Diagnostic réseau assainissement
- AP/CP n° 2002 - Schéma de gestion des eaux pluviales

Il est précisé qu'en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les dépenses à caractère pluriannuel, incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement




 Pascale LOISELEUR
 Maire de Senlis